

Question écrite du 10/12/2019

de Monsieur le Député André Frédéric

à Madame Bénédicte LINARD, Ministre de la Culture

sur le Subventionnement du centre culturel « Centre culturel de Stavelot-Trois-Ponts »

L'arrêté du 29 janvier 2019 signé par la Ministre de la Culture Gréoli prévoit une reconnaissance pour une durée de 5 ans pour l'action culturelle générale menée par le Centre culturel de Stavelot Trois Ponts et l'action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène du même centre culturel.

Pouvez-vous m'informer du montant de la subvention prévue par cette reconnaissance pour l'année 2019 ?

Par ailleurs, vu les montants complémentaires prévus pour les centres culturels en 2020, pouvez-vous me communiquer la trajectoire prévue pour le subventionnement du Centre culturel de Stavelot-Trois-Ponts ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse du 31/12/2019

De Madame Bénédicte LINARD, Ministre de la Culture

à Monsieur le Député André Frédéric

Monsieur le Député,

L'action culturelle générale et l'action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène du Centre culturel de Stavelot Trois Ponts ont été reconnues le 29 janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

Ma prédécesseure la Ministre Alda Gréoli avait adopté en juillet 2017 une trajectoire de financement progressive et plafonnée des reconnaissances prévues par le D.21-11-2013 relatif aux centres culturels, qui s'applique au Centre culturel de Stavelot Trois Ponts.

Les montants prévisionnels de subvention pour la période de reconnaissance ont été notifiés au Centre culturel comme suit :

Année	2019	2020	2021	2022	2023
ACG 2 communes	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €
ACSDAS	6 209,00 €	6 209,00 €	10 327,86 €	14 446,71 €	18 565,56 €
TOTAL	111 209,00 €	111 209,00 €	115 327,86 €	119 446,71 €	123 565,56 €

En 2019, une subvention de 116.193,83 euros a été octroyée au Centre culturel.
Ce montant est supérieur au montant prévisionnel car il a fait l'objet d'une indexation.

En 2020, le montant de la subvention sera au minimum identique au montant 2019 indexé.

Dans la Déclaration de politique communautaire, le Gouvernement s'est engagé à « tendre progressivement vers le plein financement des décrets existants dans le secteur socioculturel et le secteur artistique, en particulier les centres culturels et les bibliothèques publiques ».

Dans ce cadre, je prévois, dès l'ajustement 2020, d'envisager des aménagements à la trajectoire budgétaire adoptée par la Ministre Alda Gréoli.

Je vous remercie pour votre question.